

# **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

**FONDATION INSTITUT DU DEVELOPPEMENT  
DURABLE ET DES RELATIONS  
INTERNATIONALES (IDDRI)**

41 RUE DU FOUR  
75006 PARIS 6

**N° SIREN : 484 781 133**

*Ce rapport contient 21 pages*

**FONDATION INSTITUT DU DEVELOPPEMENT  
DURABLE ET DES RELATIONS  
INTERNATIONALES (IDDRI)**

41 RUE DU FOUR  
75006 PARIS 6

**N° SIREN : 484 781 133**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice clos le 31 décembre 2025*

**Aux Administrateurs de la Fondation INSTITUT DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET  
DES RELATIONS INTERNATIONALES (IDDRI)**

## **1. Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation INSTITUT DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES RELATIONS INTERNATIONALES (IDDRI) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

## **2. Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

### **3. Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la « Note 20 – Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.

### **4. Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **5. Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport moral et financier du Bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Administrateurs***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Bureau et dans les autres documents adressés aux Administrateurs.

### **6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne

comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

## **7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 25 mars 2026

Le Commissaire aux Comptes,

**Endrix SNM**  
**M. Cédric LAVEDRINE**

.....

**BILAN ACTIF**

		Note	Exercice N, clos le :		31/12/2025	31/12/2024	
			Brut 1	Amortissements dépréciations 2	Net 3	Net 4	
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement Frais de recherche et de développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes	<b>31</b>	13 290	13 290		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillage industriels Immobilisations corporelles en-cours Avances et acomptes		100 010	71 621	28 389	24 144
		Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations et créances rattachées Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières					
<b>Total (I)</b>				<b>113 300</b>	<b>84 911</b>	<b>28 389</b>	<b>24 144</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		Stocks en cours	<b>32</b>				
	CRÉANCES	Créances clients, usagers et comptes rattachés	<b>34</b>	5 000		5 000	777
		Créances reçues par legs ou donations Autres créances		7 141 947		7 141 947	9 139 663
	DIVERS	V.M.P Instruments de trésorerie	<b>35</b>	308 416		308 416	
		Disponibilités		4 318 118		4 318 118	3 744 744
	Charges constatées d'avance	<b>36</b>	109 178		109 178	90 950	
<b>Total (II)</b>				<b>11 882 659</b>		<b>11 882 659</b>	<b>12 976 134</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>		Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)	<b>36</b>				
		Primes de remboursement des emprunts (IV)					
		Ecarts de conversion actif (V)		13 543		13 543	148
	<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>				<b>12 009 503</b>	<b>84 911</b>	<b>11 924 592</b>



## BILAN PASSIF

		Note	31/12/2025	31/12/2024
<b>FONDS PROPRES</b>	Fonds propres sans droit de reprise			
	Fonds propres statutaires			
	Fonds propres complémentaires			
	Autres		550 691	550 691
	Fonds propres avec droit de reprise			
	Fonds statutaires			
	Fonds propres complémentaires			
	Autres			
	Ecarts de réévaluation			
	Réserves	<b>40</b>		
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves pour projet de l'entité		989 398	998 608
	Autres			
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		12 461	-9 210	
	<b>Situation nette (sous total)</b>			
		1 552 550	1 540 090	
Fonds propres consommables		1 432 738	1 432 738	
Subventions d'investissements				
Provisions réglementées				
	<b>Total (I)</b>			
		<b>2 985 288</b>	<b>2 972 827</b>	
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations	<b>41</b>		
	Fonds dédiés			
	<b>Total (II)</b>			
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques	<b>42</b>	13 543	148
	Provisions pour charges			
	<b>Total (III)</b>		<b>13 543</b>	<b>148</b>
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
	Emprunts et dettes financières divers			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	<b>43</b>	477 034	413 669
	Dettes des legs ou donations			
	Dettes fiscales et sociales		532 556	447 452
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes		2 750 981	2 622 199
Instruments de trésorerie				
Comptes régul.	Produits constatés d'avance	<b>44</b>	5 164 908	6 541 564
	<b>Total (IV)</b>		<b>8 925 479</b>	<b>10 024 884</b>
Ecarts de conversion passif	(V)	<b>44</b>	282	2 567
	<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>		<b>11 924 592</b>	<b>13 000 426</b>



## COMPTES DE RESULTAT

	Note	31/12/2025	31/12/2024
<b>Nombre de mois de la période</b>		12	12
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Cotisations			
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature )			
Ventes de prestations de service ( dont parrainages )			
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation			
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels	50		
Mécénats		385 000	475 000
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières		3 622 532	2 769 637
Autres			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges			8 386
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits		2 786 968	3 028 464
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>		<b>6 794 500</b>	<b>6 281 488</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Achats de marchandises			
Variation de stock			
Autres achats et charges externes		2 234 940	2 142 636
Aides financières			
Impôts, taxes et versements assimilés		345 360	323 175
Salaires et traitements	51	2 931 353	2 751 435
Charges sociales		1 257 429	1 162 546
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		14 662	16 464
Dotations aux provisions			
Reports en fonds dédiés			
Autres charges		142	11 162
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>		<b>6 783 885</b>	<b>6 407 417</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>		<b>10 615</b>	<b>-125 930</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
Produits financiers de participations			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés	53	60 070	102 372
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		148	763
Différences positives de change		21 969	29 568
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>Total des produits financiers (III)</b>		<b>82 187</b>	<b>132 703</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
Dotations financières aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		13 543	148
Intérêts et charges assimilées	54		
Différences négatives de change		66 798	15 835
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>Total des charges financières (IV)</b>		<b>80 341</b>	<b>15 983</b>
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>		<b>1 846</b>	<b>116 720</b>
<b>- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)</b>		<b>12 461</b>	<b>21</b>



## COMPTES DE RESULTAT

		Note	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	55		
	Produits exceptionnels sur opérations en capita			
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
	<b>Total des produits exceptionnels (V)</b>			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	56		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capita			
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	<b>Total des charges exceptionnelles (VI)</b>			
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>				
(VII)	Participation des salariés aux résultats	57		
(VIII)	Impôts sur les bénéfices	58		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)</b>			<b>6 876 687</b>	<b>6 414 191</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)</b>			<b>6 864 227</b>	<b>6 423 400</b>
<b>5 - EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)</b>			<b>12 461</b>	<b>-9 210</b>

EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Produits	Bénévolats		
	Prestations en nature	120 096	119 730
	Dons en nature		
	<b>Total</b>	<b>120 096</b>	<b>119 730</b>
Charges	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole	120 096	119 730
	Prestations en nature		
	<b>Total</b>	<b>120 096</b>	<b>119 730</b>



**Annexe**



## Présentation de l'association

### Présentation de l'entreprise

#### 1. Objet social

La Fondation a pour but de développer et promouvoir des travaux de recherche dans le domaine de la gestion des problèmes globaux d'environnement (...) et de la gouvernance internationale (...), de mettre en œuvre des recherches utiles pour la conduite d'une réflexion stratégique et prospective dans le domaine du développement durable, de concert avec les administrations, la communauté scientifique, les entreprises et milieux associatifs et syndicaux, et de renforcer les communautés scientifiques qui travaillent sur ces thèmes.

#### 2. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Les activités listées ci-dessus sont mises en œuvre dans le cadre de nos programmes avec le soutien des équipes communication et administrative.

##### 9 thèmes de recherche :

- Agriculture et alimentation
- Biodiversité
- Climat
- Energie
- Financement des économies en développement
- Modes de vie en transition
- Océan
- Pacte vert européen
- Transport

#### 3. Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Des actions complémentaires à nos programmes de recherche :
  - L'octroi de bourses d'études,
  - Le financement de travaux de recherche,
  - L'organisation de conférences, colloques et ateliers
  - L'organisation d'appels à propositions,
  - La publication d'ouvrages,
  - Tout autre moyen contribuant à la réalisation des objectifs de la fondation

## **Note 10 - Faits caractéristiques**

- Augmentation du budget global de 6% par rapport à 2024 grâce à 31% d'augmentation des financements sur projets (principalement provenant de fondations philanthropiques). Ces financements ont permis d'une part de compenser la baisse de 17% des financements publics et d'autre part d'investir dans nos réseaux en reversant des fonds à nos partenaires (+12% du poste « Etudes et expertises »), en particulier dans le nouveau réseau de think tanks européens sur les politiques européennes agricoles.
- Les charges de personnel ont augmenté de 6% par rapport à 2024 avec pourtant un nombre stable de 49 ETP. Ceci s'explique par le fait que contrairement aux années antérieures où la Fondation était en phase d'augmentation de ses effectifs avec des décalages, parfois importants, entre l'entrée prévue et réelle des nouveaux salariés, la masse salariale 2025 est celle d'une équipe stabilisée et à plein temps dès le début de l'année.

## **Note 20 - Principes, règles et méthodes comptables**

### **Généralités sur les règles comptables**

#### **Principes généraux**

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général modifié par le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 et le règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023, relatif à la modernisation des états financiers.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices.

#### **1.Changement de méthode comptable**

Notre entité n'a effectué aucun changement de méthode comptable ayant un impact significatif.

#### **2. Changements d'estimation**

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

#### **3. Corrections d'erreurs**

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative

#### **4. Principales méthodes comptables**

Notre entité utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les comptes présentés appliquent les méthodes « de référence » suivantes qualifiées ainsi par le règlement



2014-03 :

Le provisionnement des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires conformément à l'article 324-1 ;

La comptabilisation à l'actif des coûts de développement et des frais de création de sites internet conformément aux articles 212-3 et 612-1 ;

la comptabilisation en charges des frais de constitution, de transformation et de premier établissement conformément à l'article 212-9 ;

la comptabilisation à l'actif des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de l'actif conformément aux articles 213-8, 213- 22, 221-1 et 222-1.

### Note 31 - Immobilisations

#### Mouvements des immobilisations brutes

Désignation	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions Réévaluations	Cessions Virements	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Frais d'établissement				
- Frais de recherche et de développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions, brevets et droits similaires	13 290			13 290
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
<b>Total</b>	<b>13 290</b>			<b>13 290</b>
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel outillage industriels	83 985	18 907	2 882	100 010
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Total</b>	<b>83 985</b>	<b>18 907</b>	<b>2 882</b>	<b>100 010</b>
<u>Immobilisations financières</u>				
- Participations et créances rattachées				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts				
- Autres immobilisations financières				
- Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés				
<b>Total</b>				
<b>Total général</b>	<b>97 275</b>	<b>18 907</b>	<b>2 882</b>	<b>113 300</b>



**Mouvements des amortissements**

Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin exercice
		Dotations	Diminutions	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Frais d'établissement				
- Frais de recherche et de développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions, brevets et droits similaires				
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
<b>Total</b>				
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel outillage industriels	59 840	14 662	2 881	71 621
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Total</b>	<b>59 840</b>	<b>14 662</b>	<b>2 881</b>	<b>71 621</b>
<b>Total général</b>	<b>59 840</b>	<b>14 662</b>	<b>2 881</b>	<b>71 621</b>

**Mouvements des immobilisations incorporelles**

Désignation	Immobilisations brutes	Amortissements	Immobilisations nettes
Au début de l'exercice	+ 13 290	+	+ 13 290
Réévaluation de l'exercice	+		+
Investissements de l'exercice	+		+
Dotations de l'exercice		+	-
Cessions ou mises hors service	-	-	-
Valeur en fin d'exercice	= 13 290	=	= 13 290

**Mouvements des immobilisations corporelles**

Désignation	Immobilisations brutes	Amortissements	Immobilisations nettes
Au début de l'exercice	+ 83 985	+ 59 840	+ 24 144
Réévaluation de l'exercice	+		+
Investissements de l'exercice	+ 18 907		+ 18 907
Dotations de l'exercice		+ 14 662	- 14 662
Cessions ou mises hors service	- 2 882	- 2 881	- 1
Valeur en fin d'exercice	= 100 010	= 71 621	= 28 388

**Modes et durées d'amortissement**

Désignation	Modes	Durées
<u>Immobilisations incorporelles</u> - Frais d'établissement - Frais de recherche et de développement - Donations temporaires d'usufruit - Concessions, brevets et droits similaires - Autres immobilisations incorporelles  <u>Immobilisations corporelles</u> - Terrains - Constructions - Installations techniques, matériels et outillages - Autres immobilisations corporelles . Instal. agencements, aménagements divers . Matériel de transport . Matériel de bureau . Emballages récupérables, divers	Linéaire	

**Modes et durées d'amortissement**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire / dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Nature de l'immobilisation	Amortissement	Durée amortissement
Logiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

**Note 34 - Créances**

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

**1. Subventions**

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par



les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent. Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

## **2. Tableau des subventions, concours publics et contributions fin**

Nature du concours ou de la subvention	Union européenne/Monde	Etat	Collectivités territoriales	Autres	EPIIC
Concours publics					
Subvention d'exploitation	591 940	2 154 354			

## **3. Mécénat**

Le mécénat est **un soutien financier** ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature

Le montant du Mécénat 2025 s'élève à : 385 000 €

## **4. Contributions financières**

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme **un produit non lié à la générosité** du public sauf si, par ex, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.



Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité
- Exceptionnels si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

Le montant des contributions financières 2025 s'élève à : 3 622 532 €

### Note 35 - Divers

### Note 36 - Comptes de régularisation actif

#### Détail des charges constatées d'avance

Désignation	Période		Exploitation	Financier	Exceptionnel
	du	au			
CCA CONTRAT ALINNEA AGRI 2025-2026	01/01/2026		12 403		
CCA TRAVELPERK 11	01/01/2026		1 546		
CCA TRAVELPERK 12	01/01/2026		4 397		
CCA CONTRAT CLINGENDAEL AGRI 2025-2	01/01/2026		3 333		
CCA CANVA DPP	01/01/2026		127		
CCA MENTIMETER	01/01/2026		117		
CCA CONTRAT CONVENE AGRI 2025-2026	01/01/2026		11 731		
CCA ACTU ENVIRONNEMENT	01/01/2026		94		
CCA ANYDESK 3 ANS	01/01/2026		2 126		
CCA CANVA COM	01/01/2026		22		
CCA CARTLY COM	01/01/2026		293		
CCA CASD ABO+ LIC SUP	01/01/2026		4 068		
CCA CONTEXTE	01/01/2026		1 376		
CCA DEEPL COM+PMA+MAS	01/01/2026		419		
CCA DEVEX	01/01/2026		108		
CCA CONTRAT IIEA AGRI 2025-2026 WT	01/01/2026		3 333		
CCA DOCUSIGN	01/01/2026		253		
CCA DROPBOX	01/01/2026		605		
CCA EUROP ASSISTANCE	01/01/2026		1 282		
CCA F20	01/01/2026		500		
CCA GMF	01/01/2026		1 118		
CCA LA NETSCOUADE HEB+MAINT	01/01/2026		2 020		
CCA THE GUARDIAN	01/01/2026		85		
CCA LE MONDE 5 ABO	01/01/2026		397		
CCA MATOMO	01/01/2026		182		
CCA MAILJET	01/01/2026		1 077		
CCA CONTRAT IIEP AGRI 2025-2026 WT	01/01/2026		1 667		
<i>A reporter</i>			54 677		



Désignation	Période		Exploitation	Financier	Exceptionnel
	du	au			
<i>Report</i>			54 677		
CCA MEDIAPART	01/01/2026		10		
CCA MELWATER	01/01/2026		201		
CCA MURAL	01/01/2026		82		
CCA NOOTA	01/01/2026		281		
CCA N2F	01/01/2026		2 097		
CCA PARTHENA	01/01/2026		2 295		
CCA SLOC	01/01/2026		284		
CCA ZOOM	01/01/2026		1 212		
CCA BAYARD	01/01/2026		95		
CCA LEO COHEN PROJET RESILIENCE DEM	01/01/2026		15 800		
CCA ALEXIO LS	01/01/2026		3 300		
CCA CONTRAT IZG 2025-2026 WT	01/01/2026		10 843		
CCA DEXALLIANCE CONTRAT AFD UZBEKIS	01/01/2026		18 000		
		<b>Total</b>	<b>109 178</b>		

#### **Note 42 - Provisions pour risques et charges**

##### **Engagement en matière d'indemnités de départ en retraite**

Les indemnités de fin de carrière ne donnent pas lieu à une provision et sont présentés dans la note 60 "Autres informations : engagements hors bilan".

##### **Provision pour risques de change**

Une provision d'actualisation de subvention a été constaté dans les comptes pour un montant de 13 543 €

#### **Note 44 - Comptes de régularisation passif**

##### **Détail des produits constatés d'avance**

Désignation	Période		Exploitation	Financier	Exceptionnel
	du	au			
PCA ETAT ETAB. PUBLICS	01/01/2026		931 291		
PCA MECENAT	01/01/2026		25 000		
PCA CONTRIBUTIONS AUTRES	01/01/2026		54 056		
PCA FONDATIONS FR	01/01/2026		445 107		
PCA FONDATION INTER	01/01/2026		1 263 928		
PCA Organismes publics INTER	01/01/2026		512 123		
PCA Subvention MEF-DGT/MAE-DGM	01/01/2026		1 000 000		
PCA PROJET EUROPEEN	01/01/2026		933 403		
		<b>Total</b>	<b>5 164 908</b>		



## Note 60 - Autres informations

### Engagements financiers reçus

Convention (2023-2027) avec la Direction générale du Trésor du ministère de l'Economie et des Finances et la Direction générale de la Mondialisation du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères apportant chacun une subvention annuelle de 500K€.

### Spécificités

Par ailleurs, la fondation bénéficie de la mise à disposition gracieuse de personnel du CIRAD à hauteur de 1 ETP valorisés à 120 096 €.

En dehors de ces éléments, la fondation ne bénéficie pas de :

- la mise à disposition gracieuse de locaux, terrains ou installations.
- la prise en charge de certaines dépenses

### Audit FFEM

Dans le cadre de l'audit du projet financé par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), il est prévu que les charges afférentes à l'audit soient imputées directement aux partenaires du projet.

### Engagement en matière d'indemnités de départ en retraite

Le calcul de l'indemnité de départ en retraite n'a pu être actualisé sur l'exercice en raison d'un problème technique, de fait nous maintenons dans l'annexe l'information portée en 2019.

Au moment du départ à la retraite de chacun de vos salariés, votre entreprise est tenue de lui verser des indemnités appelées « Indemnités de Fin de Carrière » ou encore « Indemnités de Départ à la Retraite ».

Le montant de ces indemnités peut résulter indifféremment de :

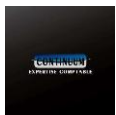
- La convention collective à laquelle l'entreprise est rattachée,
- L'accord collectif d'entreprise,
- Des contrats individuels de travail.

A défaut, l'accord interprofessionnel du 10 décembre 1977, rendu obligatoire par la loi dite de « mensualisation » du 19 janvier 1978, fixe un minimum légal, variable pour chaque salarié en fonction du montant de son dernier salaire et de son ancienneté dans l'entreprise.

L'article L123-13 du code du commerce impose à chaque entreprise de procéder à l'évaluation de ses engagements de protection sociale, et d'en inscrire le montant en annexe de son bilan.

### **Hypothèses retenues pour l'évaluation :**

- Les départs à la retraite sont à l'initiative des salariés.
- Paramètres économiques :
  - L'augmentation annuelle des salaires est de 1.8%.
  - Le taux d'actualisation est de 3.16%.
- Paramètres sociaux :
  - Le départ est prévu, sauf dérogation individuelle, à 62 ans.
  - Le taux de rotation retenu est de 17,5% par an jusqu'à 55 ans, 0% au-delà



- Le taux de charges sociales patronales retenues est de 58% (incluant la taxe sur les salaires).
- Paramètres techniques :
  - La table de mortalité utilisée est la table réglementaire INSEE 2012-2014
  - La méthode de calcul retenue est la méthode : Rétrospective Prorata Temporis.

Compte tenu de ces hypothèses le montant des engagements en matière indemnités de fin de carrière s'élève à 254 184 €.

### Effectifs

Catégorie	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	49	1
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>1</b>

### Echéance des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Participations et créances rattachées			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés			
Créances clients, usagers et comptes rattachés	5 000	5 000	
Autres créances	7 141 947	7 141 947	
<b>Totaux</b>	<b>7 146 947</b>	<b>7 146 947</b>	

### Echéance des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes Ets de crédits				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	477 034	477 034		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	532 556	532 556		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	2750 981	2750 981		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	5 164 908	5 164 908		
<b>Total</b>	<b>8 925 479</b>	<b>8 925 479</b>		



## Provisions et dépréciations

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'ex.	Diminutions : Reprises de l'ex.	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges		148	13 543	148	13 543
Dépréciation	Sur immobilisations				
	Sur stocks et en cours				
	Sur usagers et comptes rattachés				
	Sur comptes financiers				
Autres dépréciations					